Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

COMITÉ SYNDICAL

Jeudi 11 avril 2019 – 18h30 – Ancy-le-Franc

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- Désignation du délégué secrétaire de séance
- Proposition de point délibératif à ajouter : engagement dans une démarche de PAPI d'intention du bassin versant de l'Yonne.
- Approbation du compte-rendu du CS du 20 décembre 2018
- Information sur les décisions prises par le Président :
  - Demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la prolongation de l'étude en régie relative à la modélisation hydraulique des cours d'eau du bassin versant.
  - Demande de subvention (80%) auprès de l'Agence de l'eau SN pour la réalisation d'une étude diagnostic hydrologique de bassins versants ruraux pour un montant de 2 500 €.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SMBVA

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

RAPPORT D'ACTIVITE

2018

GOUVERNANCE

8 commissions de secteur

Réunissant les délégués et les maires des communes adhérentes, elles ont permis de débattre par sous-bassins versants de la politique actuelle et des actions pouvant être portées par le SMBVA

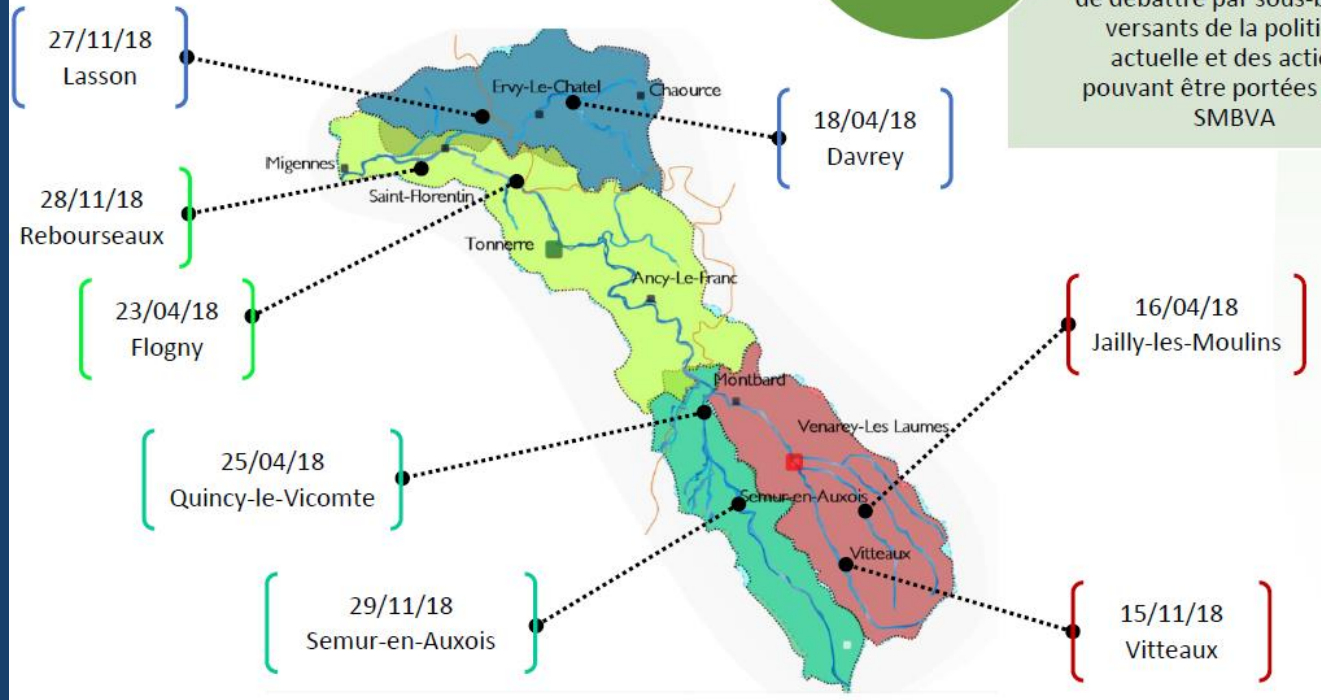

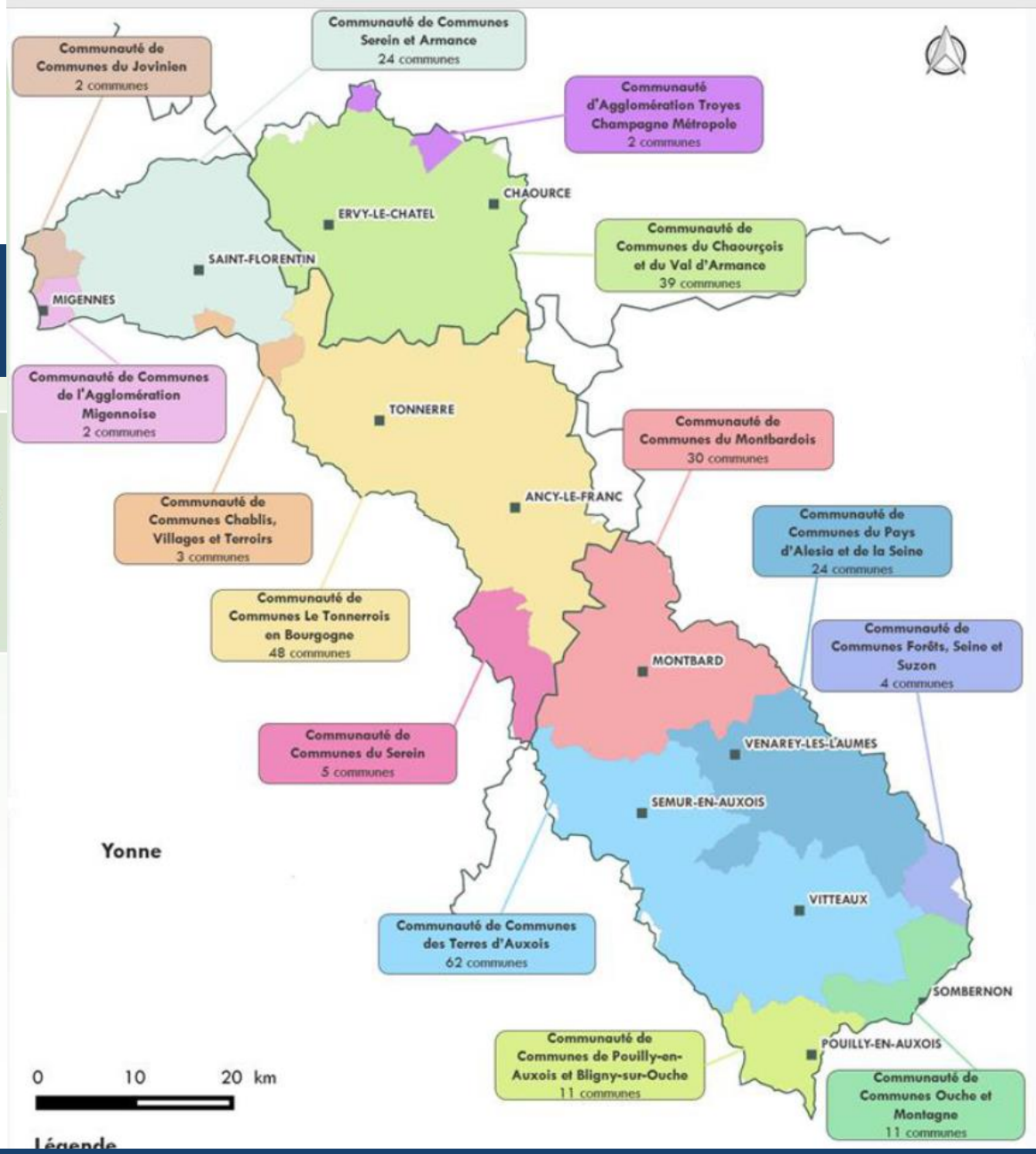

SAGE

La Commission Locale de l'Eau (CLE)

Une activité riche

Plénière de la C.L.E. (31/08/18)
- Elections
- Signature de la stratégie d'Adaptation au Changement Climatique de l'AESN

Bureau de la C.L.E. (12/10/18)
- Gestion des avis
- Urbanisme
- Disponibilité et qualité de la ressource en eau

Groupe de travail Milieux Aquatiques et Humides (15/11/18)
- Politique de gestion des Zones Humides
- Application de l'article 2 du Règlement du S.A.G.E.

Groupe de travail Changement climatique et ressource en eau (06/12/18)
- Positionnement du S.A.G.E. vis à vis de la stratégie d'adaptation au changement climatique

ETUDES

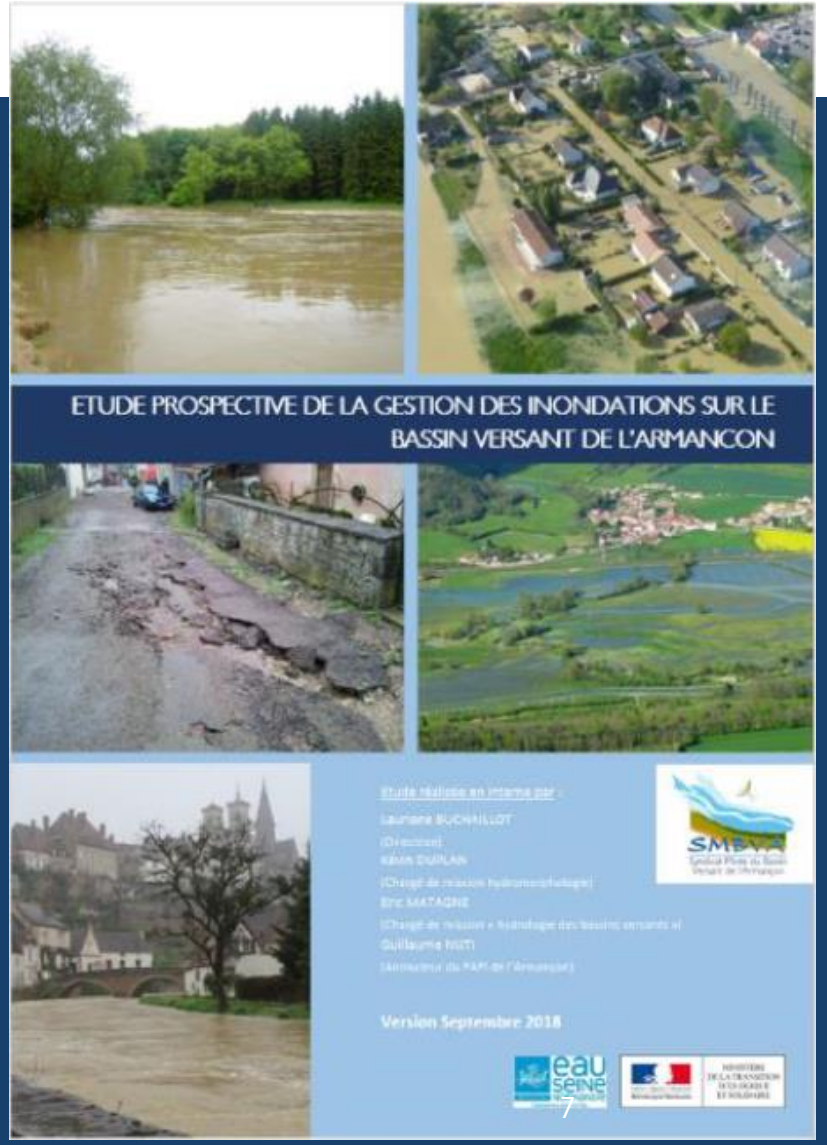

OPÉRATIONS MILIEUX

3

Ancien moulin de Perrigny-sur-Armançon (89)

L'Armançon depuis la confluence de la Brenne jusqu'à Ancy-Le-Franc est ciblée depuis des années comme un secteur très « étagé », avec de nombreux ouvrages inutilisés et très peu de zones à pente naturelle. Suite à l'effacement de l'ouvrage de la SIB au cœur du village de Cry, les discussions autour de l'ouvrage de Perrigny-sur-Armançon (premier ouvrage à l'amont) ont pris de l'importance. Trois années de négociations avec le propriétaire, la commune et finalement toute la population ont été nécessaires pour réaliser le projet :

- Effacement de l'ouvrage partiteur, avec maintien d'un seuil de fond pour éviter une incision du lit au droit du moulin et l'assèchement des fondations,
- Créations d'épis pour relancer la dynamique du cours d'eau,
- Réalisation d'une tranchée drainante afin d'alimenter des annexes hydraulique.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Mouturat J.A.D. pour un montant de 34 000 € TTC encadrés par le maitre d'œuvre SEGI pour 16 000 € TTC.

D'autres mesures seront réalisées en 2019 : plantations, clôtures, élimination de renouée du Japon, création d'un point de défense incendie normalisé.

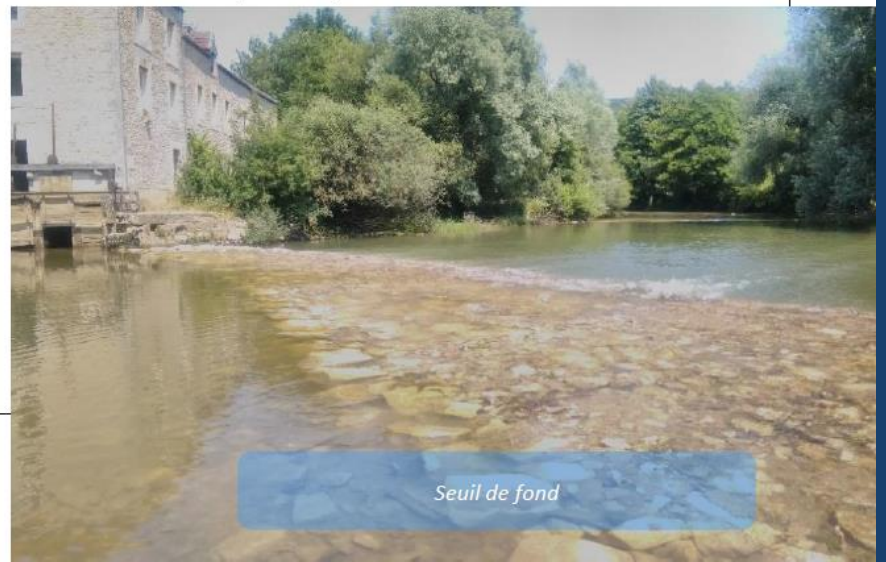

MODÈLE HYDRAULIQUE

- Modèle de ruissellement

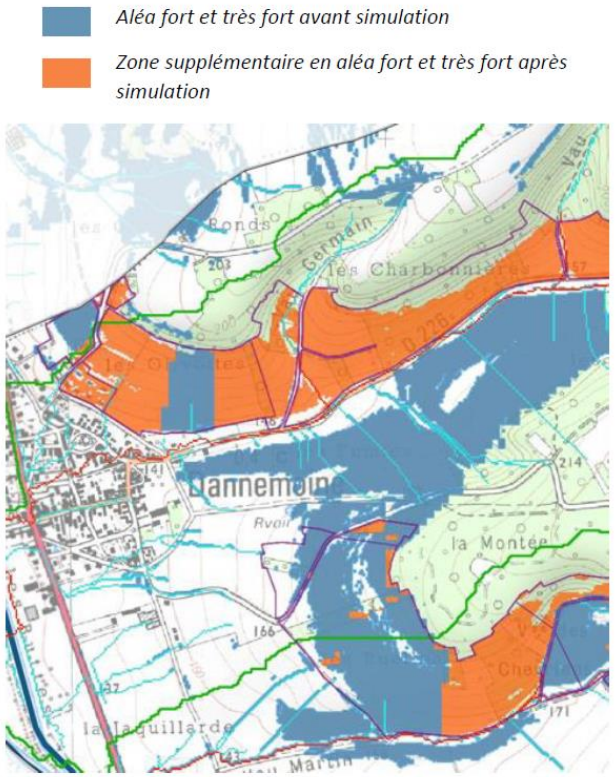

Figure 3 : Simulation de changement d'occupation du sol (commune de Dannemoine)

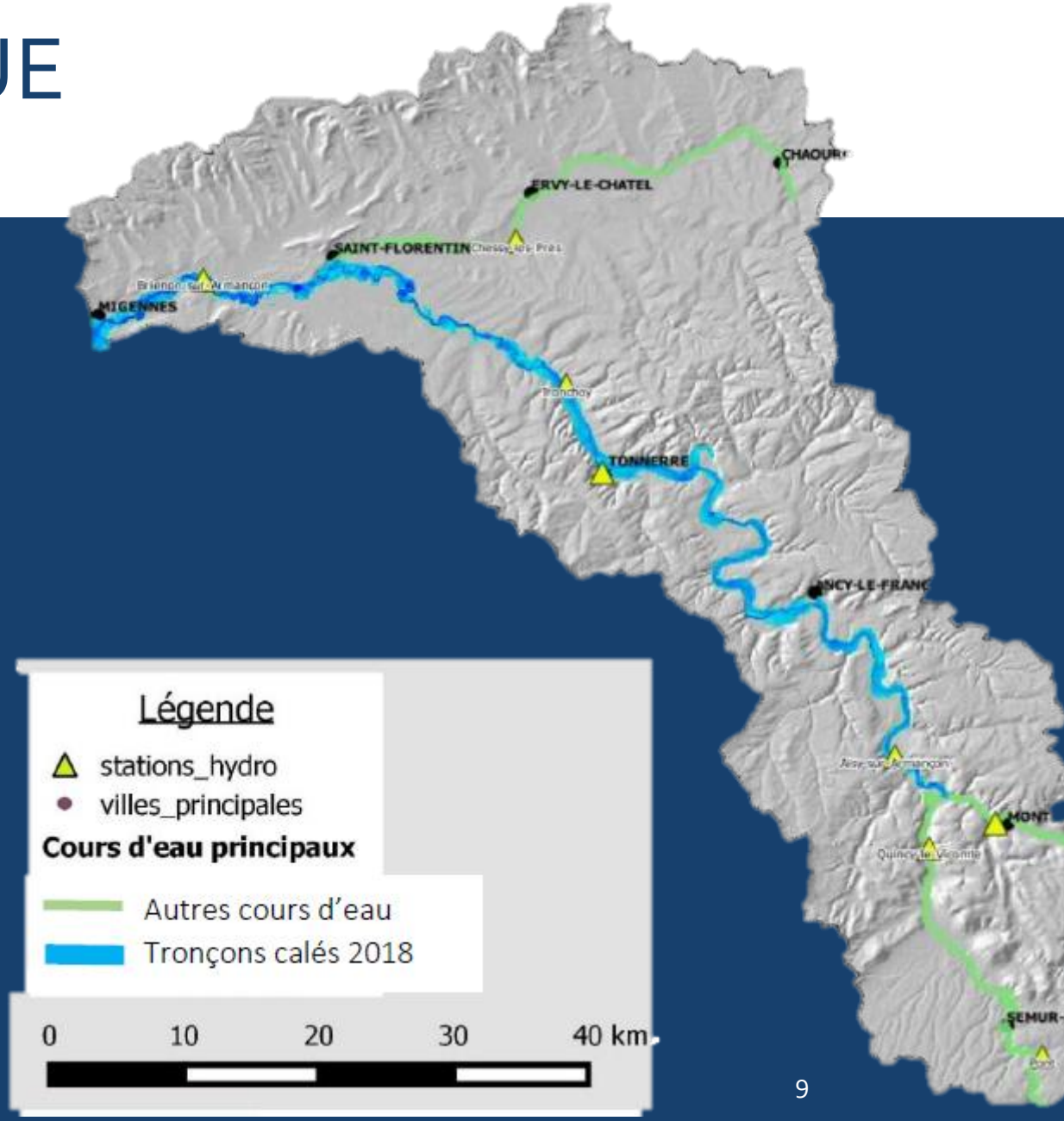

SENSIBILISATION

Récid'Eau du 25 au 28 janvier 2018 à Sens

MODIFICATION DES STATUTS DU SMBVA

Trois raisons :

- Intégrer officiellement la représentation-substitution des communes par les EPCI-FP pour la GEMAPI et pour une partie de l'Animation.
- Se doter de la compétence Ruissellement.
- Modifier la représentativité.

RÉGLEMENTATION : PRISE DE COMPÉTENCE RUISSELLEMENT

- Compétence n°4 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement ***« La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols »***

- Règlementation non définie précisément : **possibilité d'encadrer le domaine d'intervention du SMBVA en matière de ruissellement et d'érosion (intégration dans les statuts ou délibération)**

- **Prise de compétence → Capacité à agir, sans obligation d'agir**

Exemple (statuts du Syndicat de Bassin Versant de l'Arques) :

- *« Mise en œuvre de travaux d'aménagement **d'hydraulique douce**… » (listing des aménagements)*
- *« … lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement en **zone agricole et forestière** »*

EXEMPLES D'INTERVENTIONS
MONT-SAINT-SULPICE

Statuts / Délibération

influence

Sollicitation de la commune

Analyse de la problématique
(Modèle MESALES + expertise terrain)

Propositions d'aménagements
(concertation avec les acteurs locaux)

Mise en œuvre, travaux

EXEMPLES D'INTERVENTIONS
MONT-SAINT-SULPICE (EN COURS)

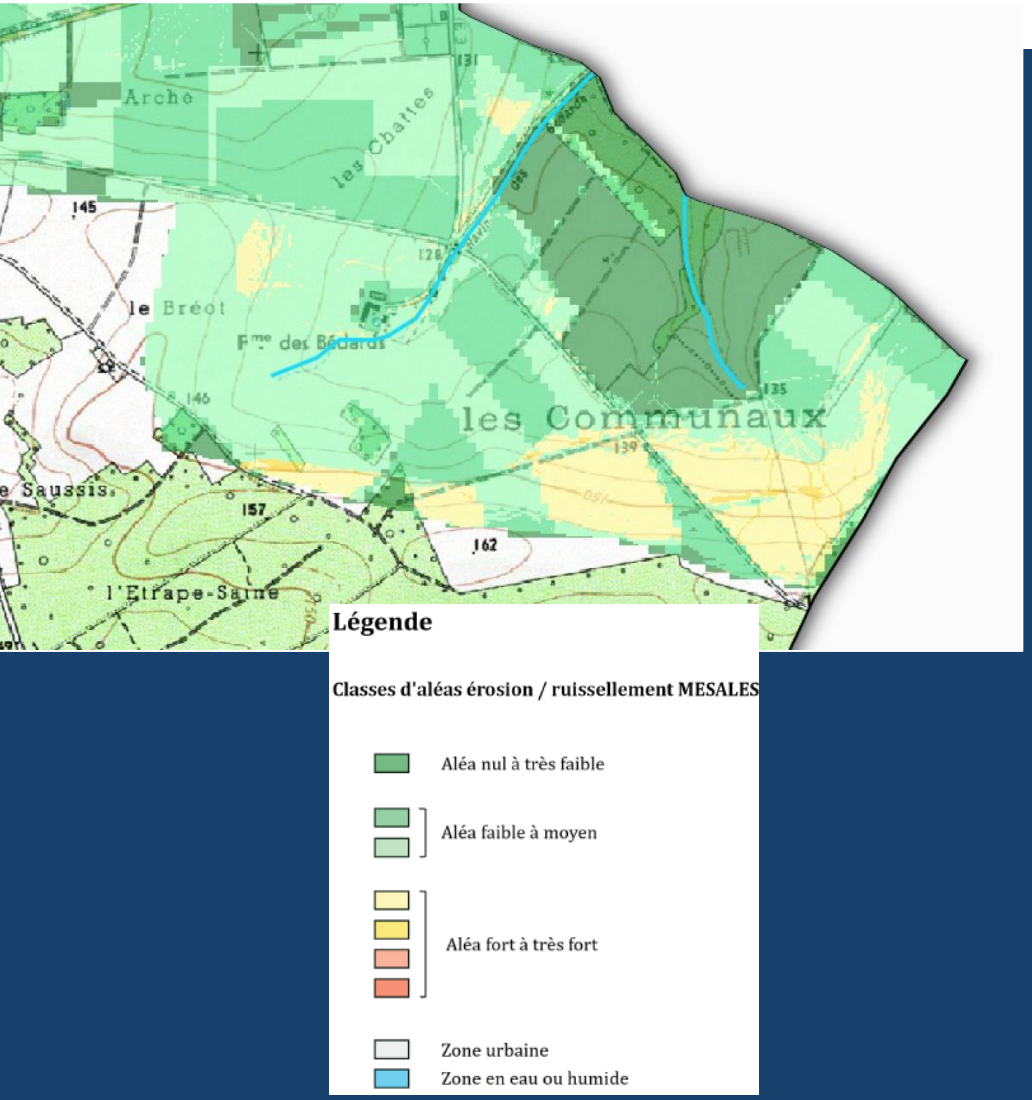

Résultats du modèle MESALES correspondant à l'expertise terrain

↓

Aménagements (hydraulique douce)

- *Haie sur talus*
- *Fascine*
- *Mares tampons*
- *Modification des pratiques agricoles*
- *Fossés à redents…*

↓

Environ 100 000 € H.T. d'aménagements pour le BV (2 ha aménagés)

EXEMPLES D'INTERVENTIONS
BUSSY-EN-OTHE (EN COURS)

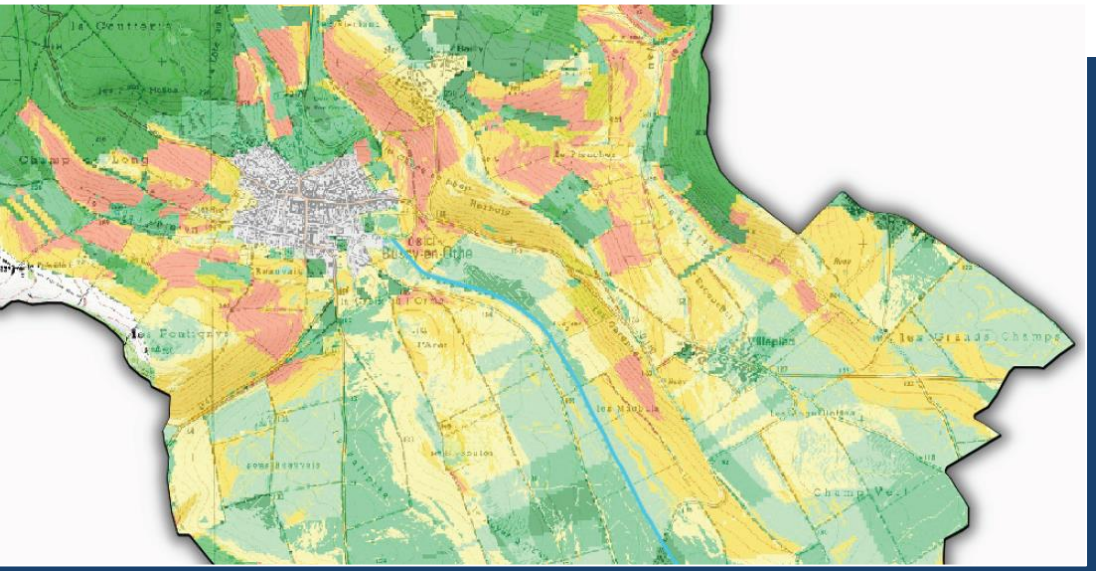

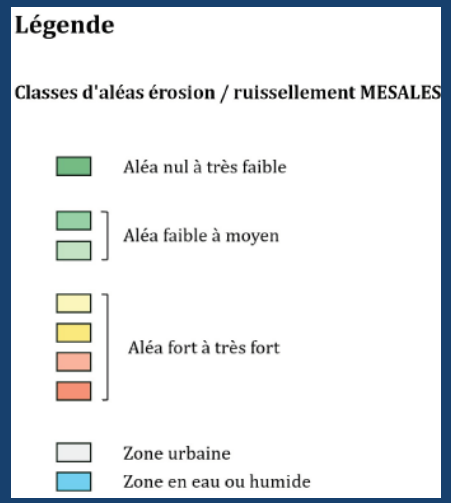

Propositions d'aménagements formulées par le bureau d'étude Egis-Eau :

Secteur 1 : Bassin de rétention
→ **230 000 € H.T** *(sans foncier et frais connexes)*

Secteur 2 : Bassin de rétention
→ **160 000 € H.T** *(sans foncier et frais connexes)*

<u>Dégâts engendrés</u> : habitations inondées (3), axes de communication coupés

EXEMPLES D'INTERVENTIONS
CORMAILLON (SOLLICITATION)

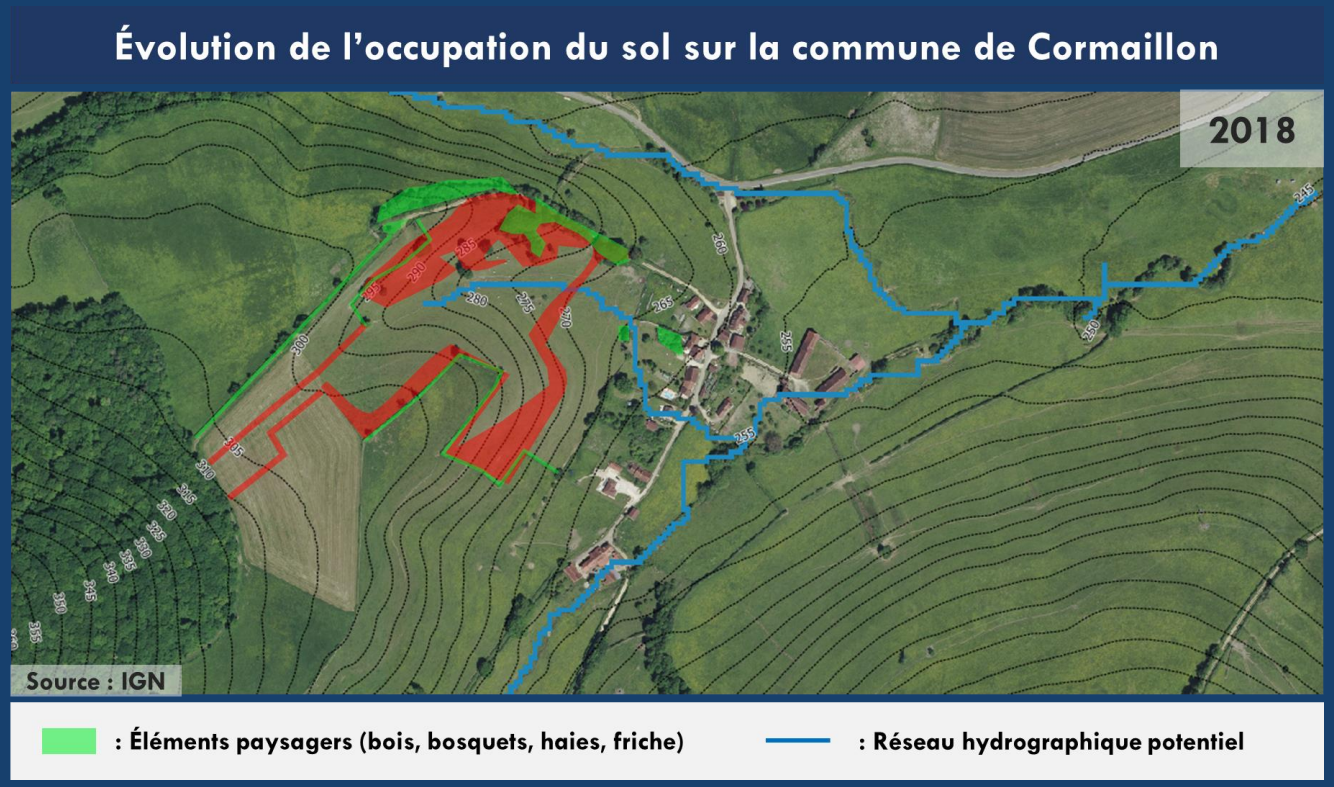

Aménagements (hydraulique douce)

- *Haie sur talus*
- *Mare tampon*
- *Noue / Fossé pour rediriger les écoulements*

Environ 50 000 € H.T d'aménagements

Aménagement communal

- *Augmentation de la capacité du pluvial*

<u>Dégâts engendrés</u> : habitations inondées (2-3), axes de communication coupés

EVALUATIONS ET SOLLICITATIONS

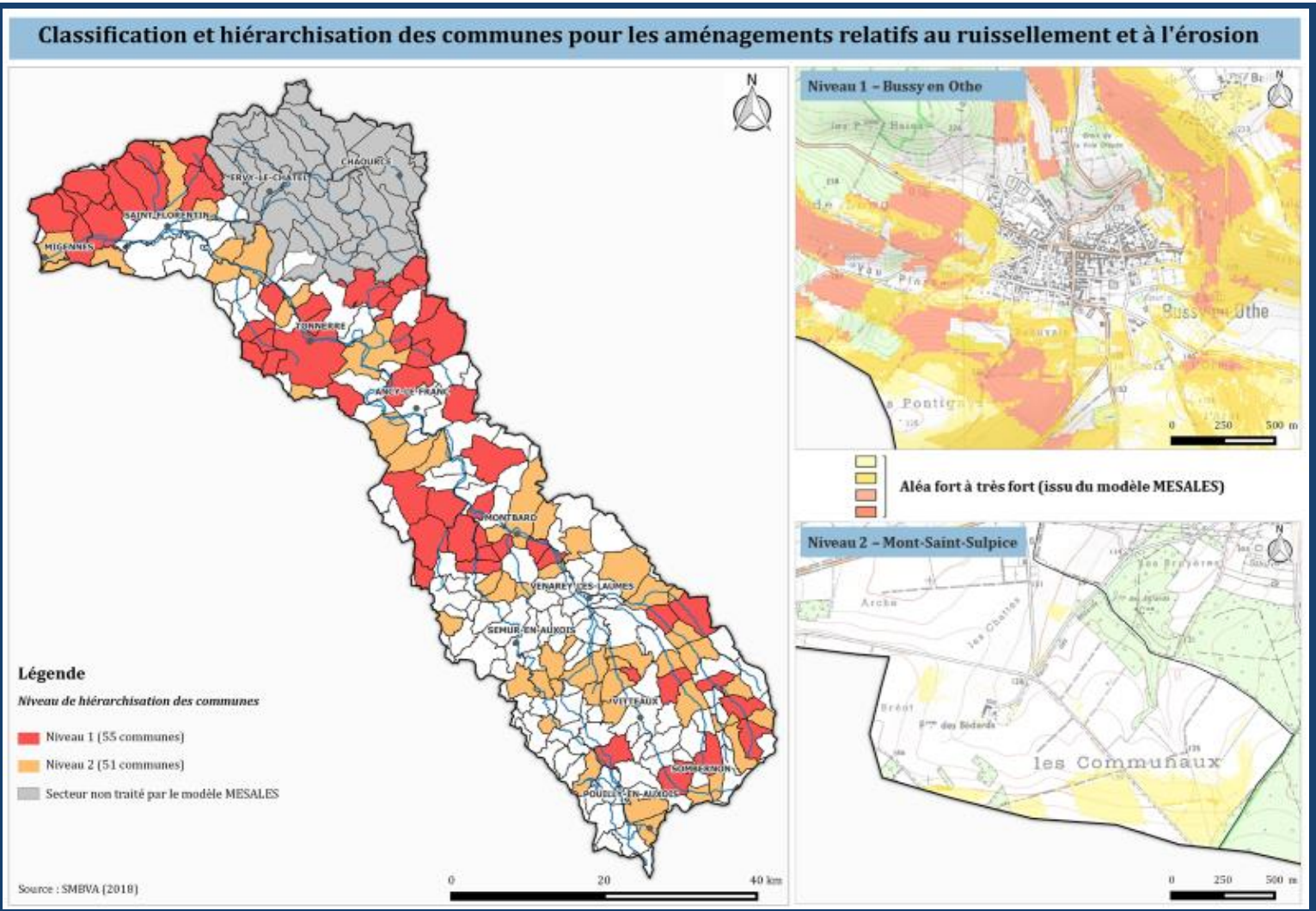

106 communes potentiellement concernées actuellement

EVALUATIONS ET SOLLICITATIONS

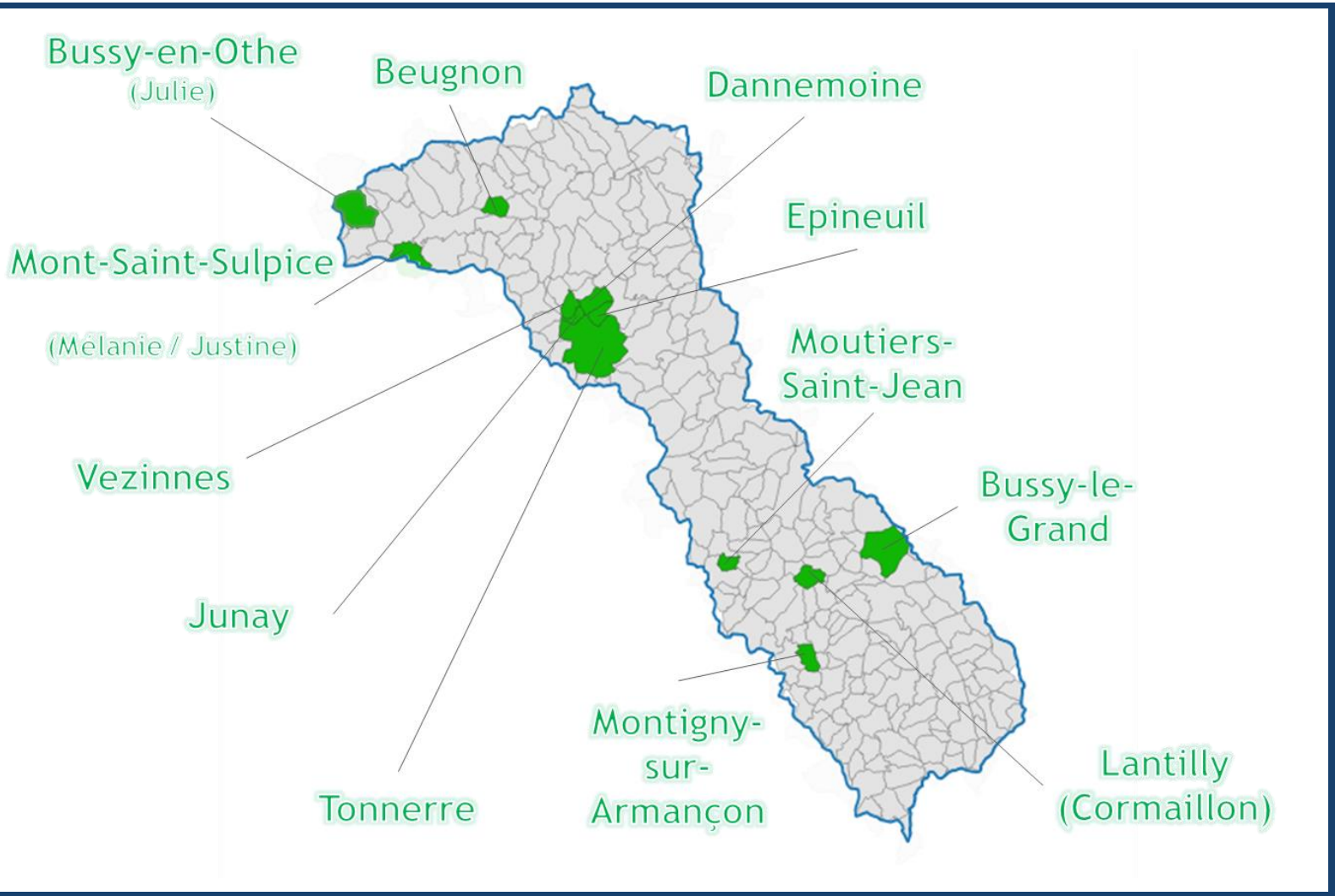

Communes ayant sollicité le SMBVA depuis octobre 2017

- **12 communes au total**

- Temps passé par sollicitation (terrain, analyse, cartographie, propositions, rédaction) : **2 semaines**

PROPOSITION

Prise de compétence ruissellement

⇩

Élaboration d'un règlement d'intervention avec les modalités d'actions
(types d'aménagements, distinction rural / urbain, passage par un BET…)

⇩

Définition d'un budget maximal annuel pour les études et les travaux de ruissellement / érosion

Modification de la représentativité au SMBVA

Projet suite à la réunion du Bureau du 15 mars 2019

Modification de la représentativité

- Article L5212-8 code général des collectivités territoriales :

« La décision d'institution ou une décision modificative peut prévoir que les délégués désignés par les conseils municipaux des communes membres du syndicat constituent un collège pour l'élection de leurs représentants au comité. Sauf disposition contraire des statuts du syndicat de communes et par dérogation au 1° de l'article L. 5212-16, les représentants ainsi élus sont également habilités à prendre part au vote pour toute affaire mise en délibération, pour laquelle au moins une commune représentée au sein du collège est concernée. »

- Les membres du SMBVA désignent leurs délégués au collège. Les collèges élisent leurs représentants au Comité Syndical.

Modification de la représentativité

- Création d'un collège par compétence

Collège GEMAPI

14 EPCI-FP

267 délégués

Collège animation

8 EPCI-FP
25 communes

267 délégués

Collège ruissellement

1 EPCI-FP
265 communes

267 délégués

Comité Syndical

48 délégués — Avec 50 voix

48 délégués — Avec 48 voix

48 délégués — Avec 48 voix

GEMAPI

Population relative	Nb délégués
< 2000	1
2000 < < 4000	2
4000 < < 6000	3
6000 < < 8000	4
8000 < < 10000	5
10000 < < 12000	6
12000 < < 14000	7
14000 < < 16000	8
16000 < < 18000	9

EPCI-FP	Nombre de communes concernées	Collège GEMAPI	Pop relative 2019	Délégués GEMAPI désignés par le collège	Nombre de voix
CATCM	2	2	653	1	1
CCCVA	39	39	9 595	5	5
CCAM	2	2	7 724	2	4
CCSA	24	24	17 142	9	9
CCLTB	48	48	15 317	8	8
3CVT	3	3	789	1	1
CCS	5	5	590	1	1
CCJ	2	2	354	1	1
CCM	30	30	9 742	5	5
COPAS	24	24	7 446	4	4
CCTA	62	62	11 855	6	6
CCPB	11	11	2 453	2	2
CCFSS	4	4	452	1	1
CCOM	11	11	2 042	2	2
Total	**267**	**267**	**86 154**	**48**	**50**

Les EPCI désigneront comme maintenant leurs délégués, qui formeront un collège et préciseront, selon la règle de calcul, les représentants parmi ceux-ci que le collège pourrait désigner en tant que délégués au Comité Syndical

Pour intégrer l'importance de la population de la CC de l'Agglomération Migennoise, ses 2 délégués auront chacun 2 voix

Animation

Population relative	Nb délégués
< 2000	1
2000 < < 4000	2
4000 < < 6000	3
6000 < < 8000	4
8000 < < 10000	5
10000 < < 12000	6
12000 < < 14000	7
14000 < < 16000	8
16000 < < 18000	9

EPCI-FP	Nombre de communes concernées	Collège Animation	Pop relative 2019	Délégués Animation désignés par le collège
CCCVA	39	39	9 595	5
CCSA	24	24	17 142	9
CCLTB	48	48	15 317	8
CCM	30	30	9 742	5
COPAS	24	24	7 446	4
CCFSS	4	4	452	1
CCTA	62	62	11 855	6
CCOM	11	11	2 042	2
Communes	25	25	12 563	8
Total	267	267	86 154	48

Obtenir le même nombre de délégués Animation que de délégués GEMAPI

Les EPCI et les communes désigneront comme maintenant leurs délégués, qui formeront un collège et les EPCI préciseront, selon la même règle de calcul, les représentants parmi ceux-ci que le collège pourrait désigner en tant que délégués au Comité Syndical. Les 8 autres seront désignés par le collège parmi les délégués communaux.

Ruissellement

Population relative	Nb délégués
< 2000	1
2000 < < 4000	2
4000 < < 6000	3
6000 < < 8000	4
8000 < < 10000	5
10000 < < 12000	6
12000 < < 14000	7
14000 < < 16000	8
16000 < < 18000	9

EPCI-FP	Nombre de communes concernées	Collège Animation	Pop relative 2019	Délégués Animation désignés par le collège
CCJ	2	2	334	1
Communes	265	265	85 820	47
Total	267	267	86 154	48

Obtenir le même nombre de délégués Ruissellement que de délégués GEMAPI

L'EPCI et les communes désigneront comme maintenant leurs délégués, qui formeront un collège, et l'EPCI précisera, selon la même règle de calcul, le représentant parmi les siens que le collège pourrait désigner en tant que délégué au Comité Syndical. Les 47 autres seront désignés par le collège parmi les délégués communaux.

MODIFICATION DES STATUTS DU SMBVA

Délibération du Comité Syndical

Consultation des membres pendant 3 mois

Recherche de la majorité qualifiée*

Si elle est atteinte, prise d'un arrêté interpréfectoral pour acter les nouveaux statuts

Organisation de nouvelles élections pour tenir compte des nouvelles règles de représentativité

** Cette majorité doit représenter les deux tiers des membres, représentant la moitié de la population totale (relative BV), ou bien la moitié des membres regroupant les deux tiers de la population.*

FINANCES

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Il est proposé de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
615231	Entretien, réparations voiries		-13 500.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		13 500.00
	TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2031	Frais d'études		-3 000.00
2183	Matériel de bureau et informatique		3 000.00
	TOTAL :	0.00	0.00

TOTAL :	**0.00**	**0.00**

RESSOURCES HUMAINES

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE TECHNICIEN

- Le bassin versant de l'Armance n'est pas couvert par un inventaire des zones humides exhaustif, tel qu'il existe désormais sur le reste du territoire.
- Il est proposé de recruter un technicien pour 6 mois pour réaliser cette mission d'inventaire et donc de **créer un emploi non permanent de technicien à temps complet à compter du 1er mai 2019**.

L'ANIMATION AGRICOLE DU SMBVA AUJOURD'HUI

Les **B**assins d'**A**limentation de **C**aptage (BAC)

→

→ 15 BAC, 10 MO

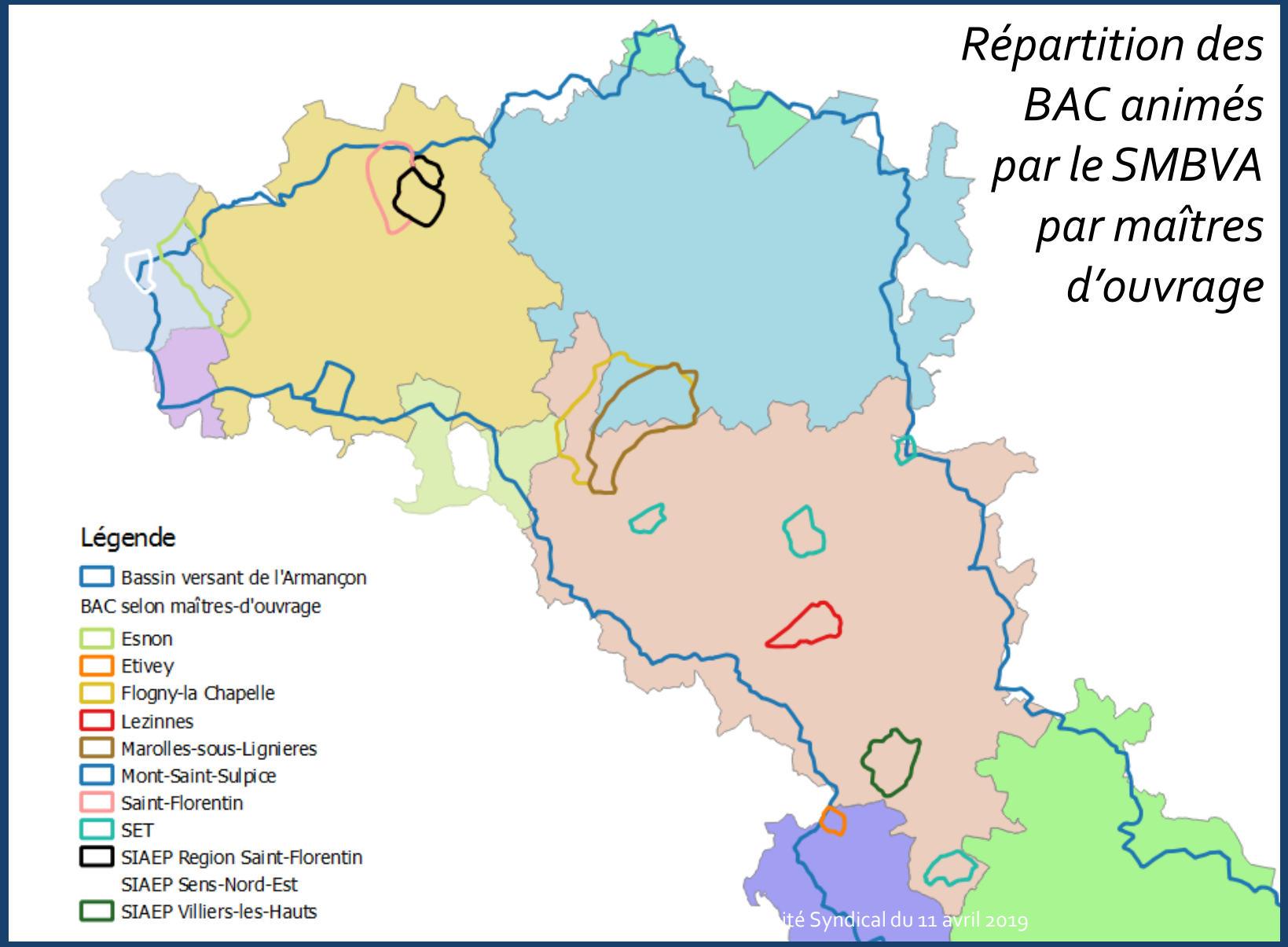

L'ANIMATION AGRICOLE DU SMBVA AUJOURD'HUI

Les projets d'animation territoriale

→

→ Le projet élevage
→ L'étude du bassin versant du Préblin

LES EVOLUTIONS POSSIBLES

L'opportunité des PSE

Paiements pour Services Environnementaux

→

PLAN BIODIVERSITE [Action 24]		11e PROGRAMME D'INTERVENTION
150 M€ d'ici 2021 Objectifs : reconnaitre les efforts des agriculteurs, en tant que services environnementalement bénéfiques, hors règlementation Thématiques prioritaires : préservation des **sols**, restauration de la **biodiversité**, sortie herbicides (glyphosate) par les couverts végétaux	→	305 M€ sur 6 ans soit une hausse de 63 % Objectifs : AB, soutien au filières bas intrants, **financement de l'expérimentation relative aux PSE** Thématiques prioritaires : protection de la ressource en **eau**, des milieux aquatiques et marins, **changement climatique**

LES EVOLUTIONS POSSIBLES

Les pistes …

- Le soutien de l'élevage pour le maintien et la reconquête des surfaces en herbe

  S'appuyer sur les filières locales et les signes officiels de l'origine et de la qualité et les pérenniser.

- L'appui à la R&D en grandes cultures

  Encourager les initiatives locales, qui peinent à se concrétiser par manque de financement, dans le domaine de la recherche appliquée de techniques culturales adaptées aux enjeux de demain (agriculture de conservation biologique, sans glyphosate).

ANIMATION SAGE ET AGRICOLE

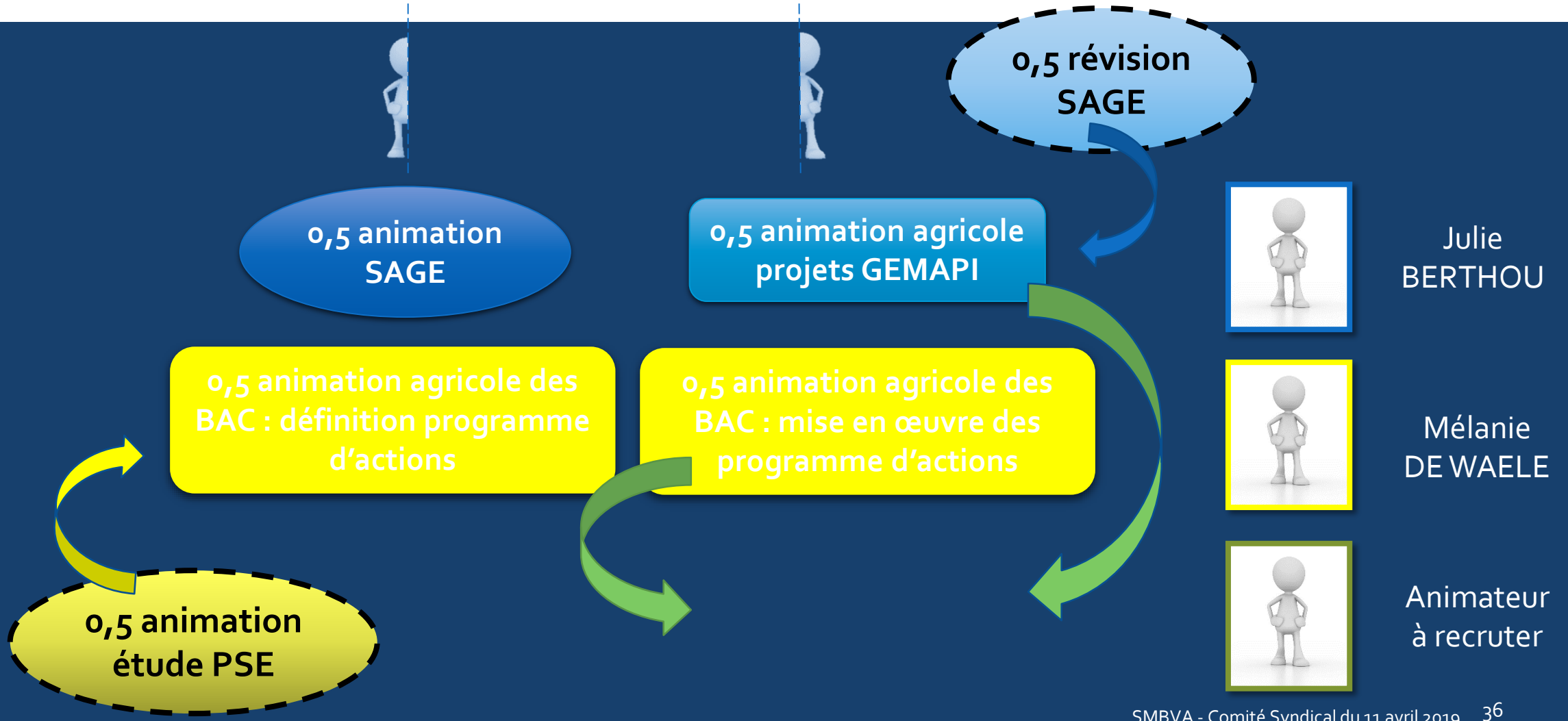

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'INGÉNIEUR

Il est proposé de **créer un emploi non permanent d'ingénieur à temps complet à compter du 1er mai 2019** pour :

- Porter les projets de territoire en lien avec la GEMAPI (un mi-temps)
- Étudier l'opportunité de mettre en place des PSE sur notre bassin versant (un mi-temps)

PROJET D'ÉLABORATION D'UN DOSSIER DE PAPI D'INTENTION À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT DE L'YONNE

PAPI D'INTENTION
BASSIN VERSANT DE L'YONNE

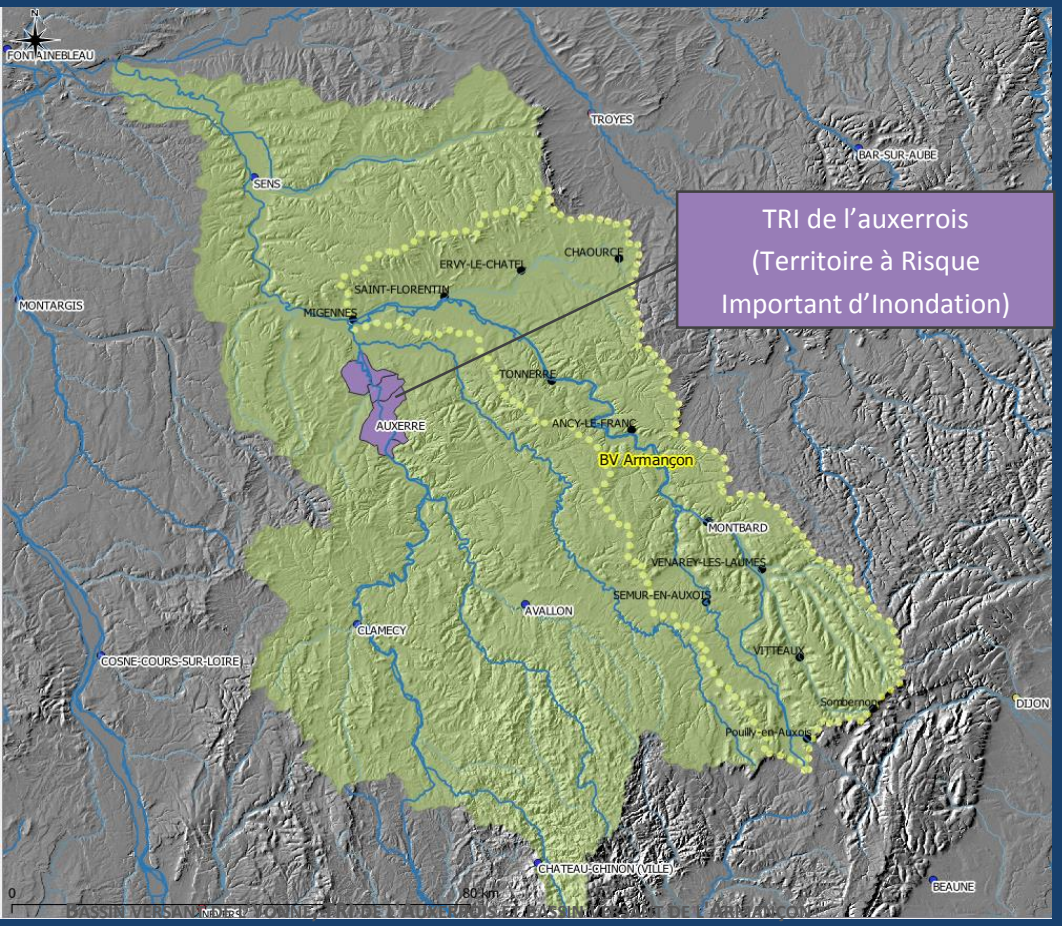

TRI de l'auxerrois (Territoire à Risque Important d'Inondation)

Projet d'élaboration d'un dossier de PAPI d'intention à l'échelle du bassin versant de l'Yonne

Gestion coordonnée des actions et mutualisation des moyens au niveau d'un bassin de risque cohérent

- Demande du préfet coordonnateur de bassin de structuration du BV de l'Yonne
- Problématiques communes (débordement, ruissellement)
- Horloge des crues
- Prolongement de la démarche PAPI du BV de l'Armaçon
- Collectif capable de mobiliser efficacement les financements

PAPI D'INTENTION
BASSIN VERSANT DE L'YONNE

Exemple d'enjeu: l'horloge des crues

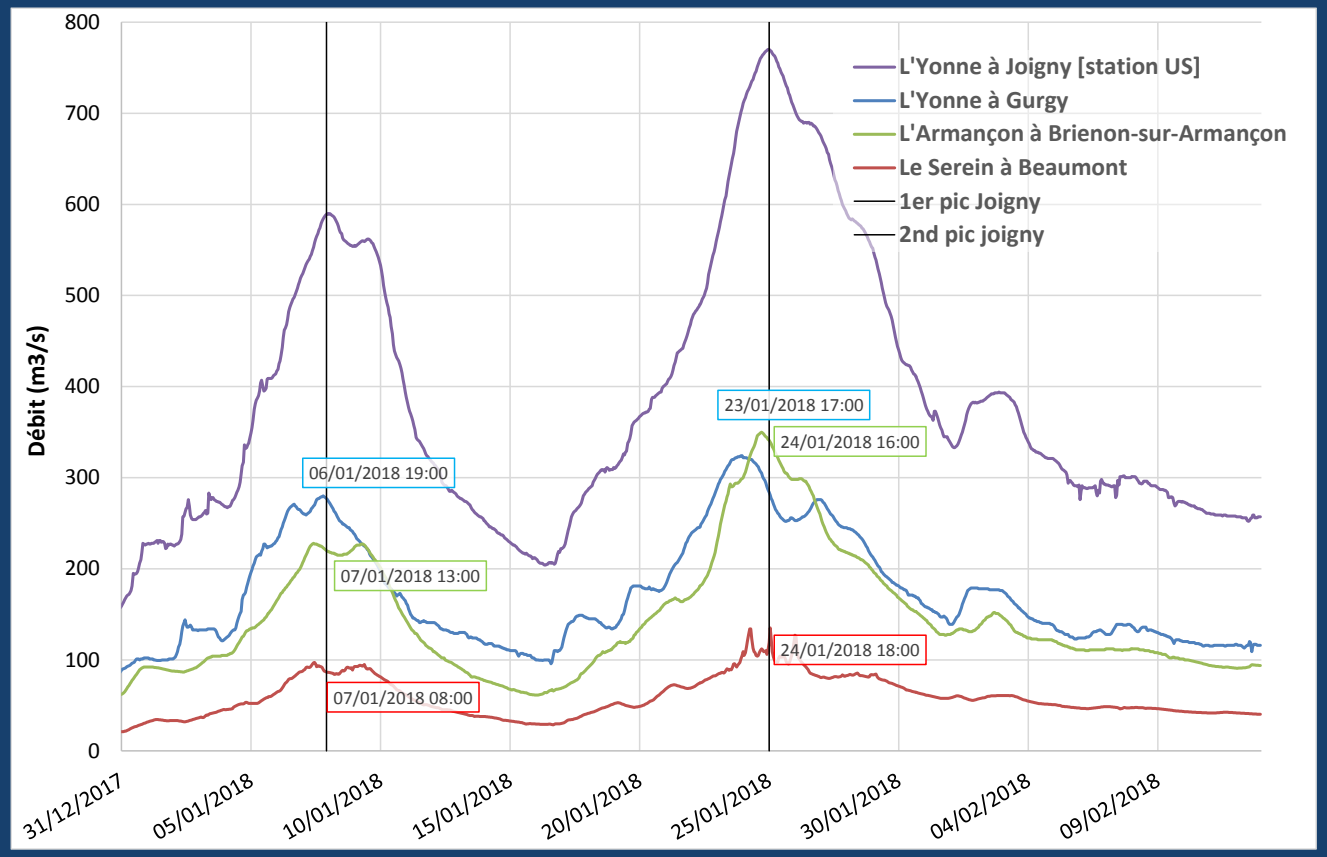

Hydrogrammes de l'Yonne, du Serein et de l'Armançon en janvier 2018

- Ne pas aggraver la quasi-concomitance des pics de crue de l'Yonne , du Serein et de l'Armançon

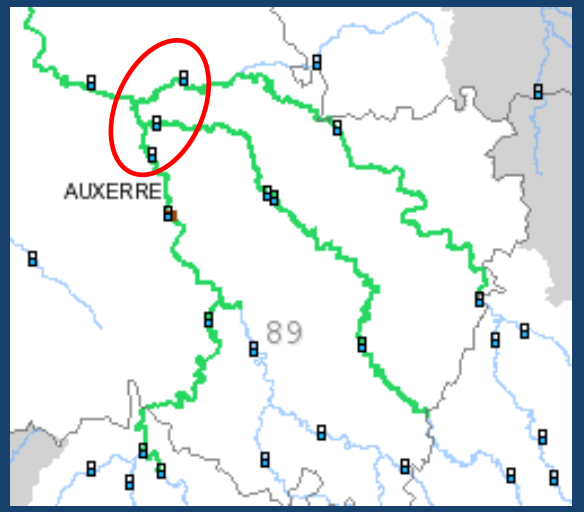

PAPI D'INTENTION
BASSIN VERSANT DE L'YONNE

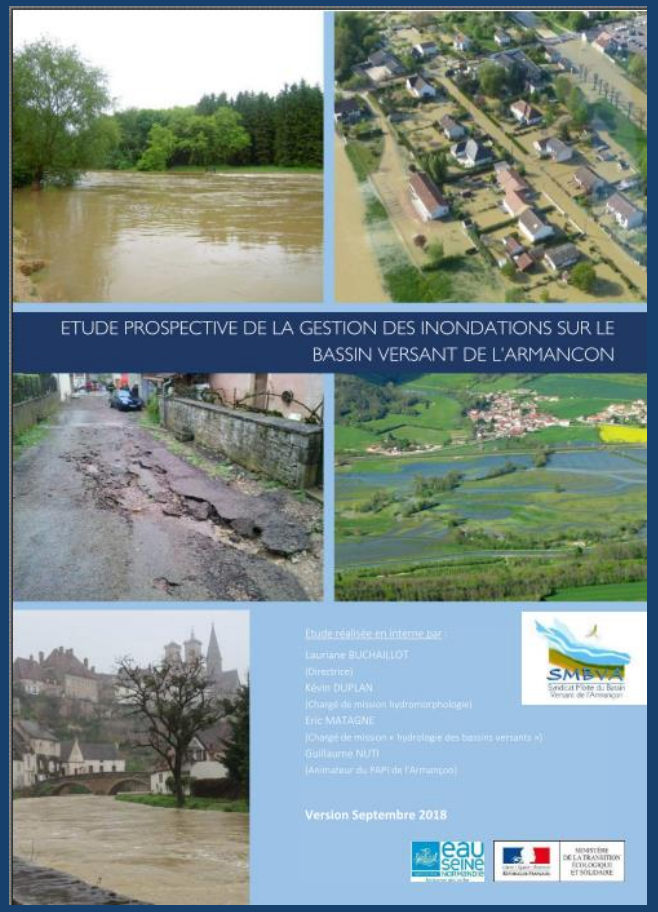

Etude prospective de la gestion des inondations sur le bassin versant de l'Armançon (SMBVA, 2018)

Exemple d'enjeu: gestion locale du risque

- Auxerre: Territoire à risques importants d'inondation (TRI)
- Migennes: Confluence de l'Armançon et de l'Yonne

Exemple d'ouvrage hydraulique structurant pour protection locale: petit ouvrage sec (ou bassin de rétention)

PAPI D'INTENTION
BASSIN VERSANT DE L'YONNE

Etapes clés d'élaboration d'un dossier PAPI

Phases	Niveau d'avancement	Délais
Phase 1		
Déclaration d'intention	Analyse d'opportunité	*Délai variable. Objectif < 6 mois*
Déclaration d'intention transmise en Préfecture		
Phase 2 (Si niveau PAPI d'intention déjà atteint)		
Elaboration du dossier de PAPI d'intention	Analyse état initial, élaboration du programme d'études	*6 mois à 1 an*
Instruction + Labellisation		*3 mois*
PAPI d'intention labellisé (Bassin)		
Finalisation de la convention	Contractualisation	*Objectif : 3 mois*
PAPI d'intention conventionné		

Délibération du comité syndical du SMBVA (11 avril 2019)

Phase 3		
Mise en oeuvre du PAPI d'intention, élaboration du dossier de PAPI, consultation du public	Etudes de définition et de faisabilité Mise en oeuvre d'actions non structurelles	*1 à 3 ans*
Instruction + Labellisation		*4 à 6 mois*
PAPI labellisé (Bassin ou CMI)		
Finalisation de la convention	Contractualisation	*Objectif : 3 mois*
PAPI conventionné		
Mise en oeuvre du PAPI	Réalisation	*Durée de la convention : 6 ans*

Phase portée par le porteur de projet
Phase portée par l'Etat

PAPI D'INTENTION
BASSIN VERSANT DE L'YONNE

Phase 2
6 mois à 1 an

Elaboration du dossier de PAPI d'intention

- Recensement et **synthèse des éléments de connaissance** disponibles sur le territoire
- **Evaluation des dispositifs existants** de gestion des risques
- **Diagnostic des besoins** des territoires et parties prenantes
- **Retour d'expériences** du PAPI du BV de l'Armançon
- Prise en compte des **orientations fixées par les documents cadres**

-- > Définition des études complémentaires

-- > Définition des actions à piloter

- Objectif: Déposer un dossier au T1 2020 ?

Financement animation:
- **EPTB + AESN**
- **Reste à charge: 30%**

PAPI D'INTENTION
BASSIN VERSANT DE L'YONNE

Financement animation:
- **EPTB + Etat**
- **Reste à charge: 40%**

PAPI d'intention

Phase 3
1 à 3 ans

Phase de préfiguration du PAPI complet
- --> Programme d'étude détaillé
- --> Acquisition des données nécessaires aux futures études (ex: LIDAR)
- -- > Mise en œuvre d'actions prioritaires (non structurelles)
- -- > Elaboration du dossier de PAPI complet
- Labellisé par les instances de bassin

PAPI complet

Convention de 6 ans

PAPI pouvant inclure des travaux structurants (axes 6 et 7: Ralentissement des écoulements et ouvrages de protection hydrauliques*).*
- Labellisation :
  - Budget total ≥ 3 M€ HT → labellisation par la commission mixte inondation (CMi)
  - Budget total ≤ 3 M€ HT → labellisation par les instances de bassin

PAPI D'INTENTION
BASSIN VERSANT DE L'YONNE

Prochaine étape

11 avril 2019

- Déclaration d'intention proposée pour délibération aux délégués
  - Soutien de la démarche d'élaboration du PAPI d'intention
  - Désignation du Syndicat Mixte Yonne Médian comme porteur du projet
  - Notre participation sera la mise à disposition de RH et données

A venir

- Nouvelle délibération
- Termes de la convention qui lie les différentes parties prenantes, plan de financement

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Nous contacter :

secretariat@bassin-armancon.fr / ☎ 03 86 55 40 00 / 🖷 03 86 75 11 41

- **Lauriane BUCHAILLOT** - Directrice : 03.86.55.40.01
- **Djamila BOUFELAH** - Secrétaire : 03.86.55.40.00
- **Claire BOURSIER** - Comptabilité/RH : 03.86.55.40.02
- **Julie BERTHOU** - Animatrice SAGE/Agri : 03.86.55.40.06
- **Guillaume NUTI** – Chargé de mission modélisation : 03.86.55.40.05
- **Edouard BENOIT** - Animateur du Contrat Global : 03.86.55.40.04
- **Mélanie DE WAELE -** Animatrice agricole du Contrat Global : 06.81.03.29.56
- **Vincent GOVIN** - Animateur équipe Rivières : 03.86.55.40.09
- **Chris CUENIN et Guilhem MONSAINGEON** - Techniciens de Rivières Côte-d'Or : 03.86.55.97.41/40
- **Kélian LAGREVE** - Technicien de Rivières Armançon Aval : 06.08.57.74.09
- **Matthias ALLOUX** - Technicien de Rivières Armance-Créanton : 06.40.08.57.54
- **Kévin DUPLAN** - Chargé de mission Hydromorphologie : 03.86.55.40.08
- **Eric MATAGNE** - Chargé de mission Hydrologie des BV : 03.86.55.97.42
- **Fanny ZOCCARATO** - Animatrice Zones Humides : 06 40 06 79 04

SMBVA
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

Visitez le site internet :
www.bassin-armancon.fr

Et retrouvez l'actualité de nos cours d'eau sur notre blog :
www.rivieresvivantes-seineamont.fr